

Synthèse des travaux du CSDPE

Les semaines à venir seront mises à profit pour travailler sur la forme et le contenu du rapport d'activités des travaux du CSDPE. Quelle forme et quelle profondeur du contenu souhaitée : débat en séance et travail en lien avec les membres à venir.

Bilan synthétique des activités depuis sa création

Les défis de l'accélération de la transition écologique et de la mutation vers plus d'usages électriques dans un contexte de concomitance de ruptures majeures (crise géopolitique, crise de l'énergie, réchauffement climatique avec les épisodes sévères que nous avons encore connus cet été), **positionnent le réseau public de distribution électrique comme véritable colonne vertébrale de la transition écologique.**

Dans un contexte réglementaire en pleine évolution qui accélère la transition énergétique (Fit for 55, décret S21 et fin des combustibles fossiles et cohérent avec scénarii RTE), celle-ci appelle des investissements majeurs pour faire face au raccordement des EnR, à l'électrification des usages avec la mobilité électrique, les pompes à chaleur... Mais aussi rendre le réseau plus résilient et plus agile pour faire face à des aléas plus nombreux et des équilibres plus locaux.

Le comité du Comité du Système de Distribution Publique d'électricité, a été installé par le décret du 26 janvier 2016 et s'est réuni pour la première fois le 23 novembre 2017 sous la Présidence de Ladislav Poniatowski en validant son règlement intérieur ; il s'est réuni depuis à 7 autres reprises et sous la Présidence de Xavier Pintat depuis 2019 ; le CSDPE travaille à la fois sans les opposer dans une vision d'investissement réalisés par l'ensemble des acteurs GRD et AODE, de court terme (sur la base des conférences NOME) mais aussi de long terme (politiques d'investissement, PPE, PDR...).

Afin de répondre à une des attributions clé du CSDPE de réaliser la synthèse des conférences départementales instaurées par la loi NOME en 2010, aux mailles nationale et le cas échéant régionale. Il était nécessaire dans un premier temps d'en définir le format. Ce travail conduit sous l'égide du CSDPE a conduit à l'arrêté du 6 janvier 2020 précisant des indicateurs (caractéristiques de la consommation et de la production sur le réseau, caractéristiques du réseau et investissements). Cette étape essentielle a été complétée par des éléments de méthode actés lors d'une séance en 2020 en amont du cycle de conférence NOME 2020. Elle a permis de redynamiser très fortement la tenue des conférences NOME (plus de 90% désormais en 2021) **mais pour en exploiter pleinement les résultats, il est essentiel de mobiliser les Préfets (au-delà des équipes des GRD et des AODE) pour les conférences manquantes et l'ensemble des investisseurs pour les départements où les conférences sont partielles.**

Par ailleurs, si on peut se féliciter de la présentation des éléments chiffrés des conférences dans le format de l'arrêté, **il est nécessaire d'en fiabiliser les données et d'en assurer la complétude d'autant plus sur le prévisionnel.** C'est la condition pour permettre d'en exploiter pleinement la matière. **Cela constituera un des axes de travail en 2023.**

En parallèle, et conformément au décret, le CSDPE a engagé des travaux pour la mise en place d'un site internet pour répondre aux obligations réglementaires dans un premier temps permettant de collecter les conférences NOME (documents, tableaux chiffrés et compte-rendu) et d'agrèger les éléments chiffrés, avec à date la possibilité pour les membres du CSDPE de faire des exports sous stricte confidentialité. **Se pose la question d'aller plus loin que les obligations strictement réglementaires et d'ouvrir le site à un public plus large, question à instruire.**

Le comité peut adresser au ministre chargé de l'énergie des propositions d'orientations générales sur les politiques d'investissements sur les réseaux publics d'électricité et leur contribution à la qualité de service et à la transition énergétique ou peut être consulté par le ministre chargé de l'énergie sur toute question concernant la politique d'investissement sur les réseaux publics d'électricité ou l'organisation de la distribution publique d'électricité. Ainsi **un avis a été émis en 2019 sur la PPE 2019.** Le CSDPE, destinataire des **saisines du Conseil de surveillance d'Enedis sur sa politique d'investissements CAPEX 2035** avec une vision déclinée sur l'année à venir, a émis des avis positifs. Par ailleurs, des travaux sont en cours sur le décret relatif au plan de développement de réseau avec **un projet de décret à venir.**